Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 081-200034031-20240229-29022024_10-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS

-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS d'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS-

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à l'antenne intercommunale de Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président de la communauté de communes,

Présents : Mesdames Florence DURAND, Thérèse TRAVER, Michèle SAUNAL, Colette VEROLLET, Marie-José ESCANEZ, Sandrine SANDRAL, Valérie VITHE, Messieurs Bernard LAFON, André BERTRAND, Ghislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Jean-Pierre LEFLOCH, Serge CAPGRAS, Jean-Paul ALRAN, Joël MARQUES, Jean-Louis PUECH, Jean-Pierre LANNES, Thierry ASTOULS (suppl. Thierry VIEULES), Fabrice ALBERT (suppl. Alain SEVERAC), Sébastien PAULHE, Patrick DAURELLE, Patrick CARAYON, Jean-Luc ESPITALIER, Olivier JUMEZ, Bruno BOUSQUET, Arnaud SIRGUE-BEC,

Absents excusés : Vanessa RABAUD, Marie Line BRUNET, Yves LE POEC, Thierry VIEULES, Alain SEVERAC,

Ont donné procuration : Vanessa RABAUD à Arnaud SIRGUE-BEC, Marie Line BRUNET à Bruno BOUSQUET, Yves LE POEC à Joël MARQUES,

Monsieur Bernard LAFON a été désigné secrétaire de séance.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Membres en exercice : 29. Membres présents : 26. Nombre de votes : 29.
-Date de la convocation : 15/02/2024 - date d'affichage : 15/02/2024.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Délibération n° 2024/10
Objet: Acquisition d'un ensemble immobilier à Villefranche d'Albigeois dans le cadre d'un projet de développement de l'antenne intercommunale

Le Président rappelle que la CCMAV est propriétaire d'un ensemble immobilier situé au 13 avenue de Mouzieys à Villefranche d'Albigeois, au sein duquel est installée une antenne intercommunale regroupant une structure petite enfance, une médiathèque, une salle d'exposition et des bureaux.

Il fait état des problématiques rencontrées sur cet ensemble immobilier : diminution de l'espace d'accueil du public et suppression de salle occasionnées par l'agrandissement de la micro-crèche, absence d'une salle d'animation adaptée à l'accueil des tout petits, utilisation fréquente de la salle d'exposition à d'autres fins (réunions, animation petite enfance…) et arrivée prochaine de la micro-folies au sein de la salle d'exposition.

Il ajoute que La Poste s'est retirée du réseau des Maison de Services au Public suite à la création du label « France Services » et la commune de Villefranche d'Albigeois ne dispose plus de point d'accueil « France Services » depuis.

Face à ces constats, il expose la nécessité de renforcer l'offre de services que la Communauté de Communes propose sur la Commune de Villefranche d'Albigeois, bourg-centre structurant du territoire, en développant et structurant l'antenne intercommunale existante par :

- le maintien et développement des services publics par la création d'une antenne de la Maison des services avec permanences régulières des agents France Services et du conseiller numérique, l'organisation d'atelier numériques collectifs…
- une ouverture plus importante de l'espace médiathèque / salle d'exposition sur le choix de programmation des expositions et présence de la micro-folies,
- la création d'un espace petite enfance / enfance à destination des activités du Relais Petite Enfance, de la micro-crèche, de l'ALSH intercommunal, des animations scolaires de la médiathèque,
- la création d'un espace d'animation de la vie sociale permettant l'organisation des activités et animations du Trait d'Union et de ses partenaires, des activités à destination de la jeunesse, de rencontres pour les associations du territoire intercommunal…

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 081-200034031-20240229-29022024_10-DE

Le Président présente ensuite l'opportunité d'acquérir un ensemble immobilier constitué d'une habitation et d'une dépendance, situé sur les parcelles cadastrées section B, n° 235, 236 et 237 au 11 avenue de Mouzieys, Commune de Villefranche d'Albigeois, d'une superficie totale de 1 530 m², appartenant au Diocèse d'Albi. Il explique que la localisation de cet ensemble bâti et sa surface représentent une opportunité réelle de développement de services structurants pour la commune et pour le territoire intercommunal dans le champ des compétences exercées par la Communauté de Communes.

Le Conseil communautaire,

- Vu les statuts de la Communauté de Communes,
- Sur proposition du Comité des Maires,
- Ouï Monsieur le Président dans son exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Abstention : 4 (Bruno BOUSQUET, Arnaud SIRGUE-BEC + 2 pouvoirs),
Votes Pour : 25

DECIDE, dans le cadre d'un projet de développement de l'antenne intercommunale de Villefranche d'Albigeois, d'acquérir un ensemble immobilier appartenant au Diocèse d'Albi, constitué d'une habitation et d'une dépendance, situé sur les parcelles cadastrées section B, n° 235, 236 et 237 au 11 avenue de Mouzieys, Commune de Villefranche d'Albigeois, d'une superficie totale de 1 530 m², pour un prix fixé à 100 000 €,

ACCEPTE que tous les frais, droits et émoluments liés à ces actes soient supportés en totalité par la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président, ou à son délégué, pour signer l'ensemble des pièces et actes à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :	Le Secrétaire de séance Bernard LAFON	Le Président Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet www.montsalban-villefranchois.fr le 1er mars 2024.